

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au réaménagement de la rue Maurice Berteaux à Conflans-Sainte-Honorine en vue de la pose de catenaires supportant du matériel d'éclairage public : désignation de la Commissaire-enquêtrice et ouverture d'enquête publique relative à l'institution des servitudes d'éclairage public rue Maurice Berteaux et rue Félix Faure à Conflans-Sainte-Honorine

Par arrêté n° ARR 2026_006 en date du 09 mars 2026, le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a désigné Mme Sylvie Durand, ex-secrétaire générale du Conseil National des Villes (retraîtée), commissaire-enquêtrice, et ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'institution de servitudes d'éclairage public en façade des immeubles privés situés aux numéros 6 ; 8 ; 10 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 17 bis ; 18 ; 20 ; 21 ; 22 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 32 bis ; 34 ; 35 ; 36 ; 39 ; 40 ; 41 ; 43 ; 44 ; 46 ; 47 ; 48 ; 51 ; 52 ; 54 ; 54 bis ; 55 ; 56 ; 57 ; 59 de la rue Maurice Berteaux et au numéro 31 de la rue Felix Faure à Conflans-Sainte-Honorine dans le cadre du projet de requalification du centre-ville.

L'enquête publique se déroulera **du mardi 12 mai 2026 à 13h30 au mercredi 27 mai 2026 à 17h30 inclus** pendant 16 jours consécutifs à l'accueil de la mairie de Conflans-Sainte-Honorine, au 63 rue Maurice Berteaux, 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE aux jours et horaires habituels d'ouverture, sauf jours fériés :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Les jeudis de 13h30 à 17h30 ;
- Les samedis de 9h00 à 13h00. Le samedi matin, l'accueil de la mairie est transféré au 5 avenue Eugène Berrurier à Conflans-Sainte-Honorine.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture au public susmentionnés, le dossier et le registre d'enquête pourront être consultés selon les modalités suivantes :

- En version papier à l'accueil de la mairie de Conflans-Sainte-Honorine
- Et 24 h sur 24 en version électronique sur : <https://www.registre-numerique.fr/maurice-berteaux-eclairage-public>



Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête côté et paraphé par la Commissaire-enquêtrice et déposé à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de la Commissaire-enquêtrice au siège de l'enquête : 63 rue Maurice Berteaux 78700 Conflans-Sainte-Honorine ;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : maurice-berteaux-eclairage-public@mail.registre-numerique.fr

La commissaire enquêtrice tiendra 2 permanences à l'accueil de la mairie pour recevoir les observations écrites et orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- Mairie de Conflans-Sainte-Honorine, au 63 rue Maurice Berteaux :
 - o Le mardi 19 mai 2026 de 9h00 à 12h00 ;
 - o Le mardi 26 mai 2026 de 13h30 à 17h30.

A l'expiration du délai de l'enquête publique le mercredi 27 mai 2026 à 17h30, le registre d'enquête sera clos et remis à la Commissaire-enquêtrice.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la Commissaire-enquêtrice seront tenus à disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture au public :

- au siège de la Communauté urbaine, Immeuble Autoneum, rue des Chevries 78 410 Aubergenville,
- à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine, 63 rue Maurice Berteaux, 78700 Conflans-Sainte-Honorine
- et par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté urbaine <https://gpseo.fr/la-communaute-urbaine/la-participation-citoyenne/enquetes-publiques-et-consultations> pendant un an après la date de clôture de l'enquête, comme sur le site internet de la commune.

Aux termes de l'enquête, la Communauté urbaine GPS&O pourra décider, s'il y a lieu, d'apporter les rectifications au projet d'institution de servitudes d'éclairage public rue Maurice Berteaux et rue Félix Faure à Conflans-Sainte-Honorine pour tenir compte des observations du public et du rapport de la Commissaire-enquêtrice.